



Member of Swiss
Olympic Association



SWISS SWIMMING

Secrétariat:
Case postale 606
3000 Berne 22
Tél. 031 359 72 72
Fax 031 359 72 79
swim@fsn.ch



**Schweizerischer Schwimmverband
Fédération Suisse de Natation
Federazione Svizzera di Nuoto**

SWISS SWIMMING

PETIT "VADE-MECUM" POUR NAGEURS MASTERS

Par ce vademecum, nous aimerions informer les responsables des domaines de l'administration du club et des compétitions des dernières nouveautés et leur rappeler certains déroulements administratifs.

Pour toute question supplémentaire se tiennent à votre disposition:

- Responsable des listes des meilleurs et des records Masters (Mireille Richter), mrichter@datanetworks.ch
- Secrétariat de Swiss Swimming, Tel. 031 359 72 72, swim@fsn.ch
- Chef des compétitions (Hans Ulrich Schweizer), Tel. 031 971 52 49, hans.ulrich.schweizer@bluewin.ch
- Personne de contact pour questions par rapport aux programmes Splash (Rolf Sydler), rolf.sydler@swissonline.ch

1. LE TERME „MEETING MASTERS“

La Fédération de natation internationale (Fédération Internationale de Natation / FINA) distingue dans ses règlements entre des meetings „normaux“ et des meetings "Masters". Aux meetings Masters, seuls les athlètes des catégories Masters (25 ans et plus) peuvent participer.

En Suisse, d'autres meetings peuvent être reconnus comme meetings "Masters" à condition que toutes les catégories Masters figurent officiellement dans l'invitation, en plus des catégories pour les nageurs plus jeunes (24 ans et moins). La raison de cette exception se trouve dans le nombre réduit de nageurs Masters en Suisse qui rend difficile l'organisation de meetings purement Masters.

Si lors d'un meeting, d'autres nageurs que de la catégorie des Masters peuvent participer, les dispositions de chiffre 10 sont valables.

Important: Depuis 2006, les meetings dans lesquels, et souvent après-coup à la demande de quelques clubs ou nageurs, quelques catégories Masters ont été définies pour certains nageurs ne sont plus considérés comme meetings Masters. Il est indispensable que toutes les catégories Masters aient été offertes dans l'invitation de sorte à ce que tous les nageurs Masters intéressés auraient pu y participer.

2. TRAITEMENT DES DONNÉES DE COMPÉTITION ET ÉVALUATION DES RÉSULTATS PAR SWISS SWIMMING

Swiss Swimming a conclu deux contrats avec la maison Geologix, l'un pour ses deux programmes Splash, „Team Manager“ et „Meet Manager“, et l'autre pour les listes des meilleurs sur internet (<http://ranking.fsn.ch>). La personne de contact pour Swiss Swimming auprès de Geologix est leur collaborateur Christian Kaufmann.

On travaille en plus avec le dénommé Online Viewer (<http://results.fsn.ch>, créé par Christian Kaufmann, Roeland Luyks et Christian Henny). Grâce à lui, les résultats d'un meeting sont affichés sur internet, cependant avec moins de détails qu'offre l'impression des listes de résultats avec le Splash Meet Manager.

L'utilisation du Splash Meet Manager est obligatoire pour tout organisateur d'un meeting en Suisse. Le transfert des résultats du Splash Meet Manager vers l'Online Viewer se fait par un fichier en format Lenex avec le suffixe „.lxf“.

Les résultats enregistrés dans le Splash Meet Manager sont examinés sommairement selon leur plausibilité par Geologix et automatiquement publiés dans l'Online Viewer et transférés vers les listes des meilleurs sur internet.

Pour les deux contrats, Swiss Swimming a convenu avec Geologix que toute question et vœux portant sur ces deux contrats ne soient pas directement adressés à Geologix, mais que c'est à Swiss Swimming de désigner des personnes de contact. Il s'agit de Rolf Sydler pour les programmes Splash, et le secrétariat de Swiss Swimming pour les listes des meilleurs. C'est la raison pourquoi d'éventuelles demandes ne sont, en règle générale, pas traitées par Geologix, resp. Christian Kaufmann.

3. RECONNAISSANCE DE RÉSULTATS RÉALISÉS LORS DE MEETINGS EN SUISSE

Les résultats réalisés lors de meetings en Suisse sont reconnus si:

- le meeting est publié dans le calendrier de Swiss Swimming sur internet;
- l'organisateur gère les résultats avec le Splash Meet Manager et qu'il transfère le fichier des résultats Lenex au plus tard le jour après la manifestation vers l'Online Viewer;
- les participants disposent d'une licence annuelle valable ou d'une licence temporaire pour le meeting en question.

Dans ce cas de figure, le club participant, resp. le nageur participant, n'ont plus rien à faire. Les résultats sont automatiquement publiés dans les listes des meilleurs de Swiss Swimming sur internet.

La participation à des meetings en Suisse qui ne sont pas sous contrôle de Swiss Swimming n'est pas autorisée.

La participation à un meeting sans licence annuelle ou temporaire valable pour le meeting en question entraîne au moins une amende au tarif de la licence annuelle.

4. RECONNAISSANCE DE RÉSULTATS RÉALISÉS LORS DE MEETINGS À L'ÉTRANGER

Les nageurs suisses et étrangers titulaires d'une licence annuelle de Swiss Swimming ont le droit de participer à un meeting à l'étranger pour leur club suisse (le club de base); les résultats obtenus sont reconnus par Swiss Swimming. Le départ pour un autre club suisse à l'étranger n'est possible que sur autorisation expresse de l'organisateur, dans ce cas, le nageur figure sous le nom de son club de base dans les listes des meilleurs sur internet. *Pro memoriam: En Suisse, un départ pour un autre club suisse n'est autorisé que pour des relais, mais pas pour une course individuelle.*

Les nageurs suisses titulaires d'une licence annuelle de Swiss Swimming ont le droit de participer à un meeting à l'étranger pour un club étranger, dans la mesure que les règlements de la fédération étrangère l'admettent. Le secrétariat Swiss Swimming doit obligatoirement être informé de ce licenciement pour un club étranger; certaines fédérations étrangères exigent dans de tels cas une confirmation de la FSN qu'elle est d'accord avec ce licenciement à l'étranger. Les résultats sont reconnus par Swiss Swimming, le nageur figure sous le nom de son club de base dans les listes des meilleurs sur internet. La même procédure est appliquée pour des *citoyens à double nationalité*, à condition que la liste des résultats démontre clairement que le nageur a nagé en tant que Suisse et pas sous une autre nationalité.

Ne sont par contre pas reconnus:

- les résultats d'un nageur étranger licencié pour un club suisse, mais qui a nagé pour un club étranger;
- les résultats d'un nageur à double nationalité licencié pour un club suisse, qui n'a pas nagé en tant que Suisse pour un club étranger.

Ces résultats peuvent toutefois être reconnus par la fédération étrangère et éventuellement transmis par celle-ci à la FINA ou la LEN afin qu'ils soient intégrés dans leurs listes des meilleurs.

5. ADMINISTRATION LORS DE LA PARTICIPATION À UN MEETING À L'ÉTRANGER

5.1 Autorisation

Le règlement de la FINA exige une autorisation de départ pour toute participation à un meeting à l'étranger.

Les clubs membres de la FSN ne doivent plus demander cette autorisation séparément; elle est déjà intégrée de manière générale dans la liste des licences. Tous les nageurs y figurant (voir remarque en bas de cette liste) ont automatiquement le droit de participer à une compétition organisée par une fédération membre de la FINA.

Attention: Il est possible que dans certains pays, notamment en Allemagne, la liste des licences, comprenant la remarque susmentionnée, doit être présentée avant la compétition. Il est donc vivement recommandé de toujours voyager avec une copie de la liste actualisée des licences du club suisse.

5.2 Annonce des résultats réalisés

Selon le règlement de compétition natation, les clubs participant à un meeting à l'étranger, resp. leurs nageurs, doivent envoyer des listes de résultats au secrétariat de Swiss Swimming pour témoigner de leur participation.

Pour ce faire, ils doivent demander à l'organisateur un fichier de résultats au format Lenex pour les listes des meilleurs sur internet. Si le format Lenex n'est pas disponible, le format utilisé par l'organisateur peut également être utilisé dans certains cas; Geologix dispose d'autres formats selon la liste ci-dessous.

Ce fichier doit être envoyé depuis l'étranger ou directement après le retour en Suisse, au plus tard dans un délai de 5 jours à Swiss Swimming (swim@fsn.ch).

Si plusieurs clubs suisses participent à un même meeting à l'étranger, ils s'arrangent entre eux pour savoir qui transmet les documents exigés à la FSN.

En plus, pour les listes des meilleurs de la FINA et de la LEN, une liste des résultats en format pdf ou sur papier sera envoyée à la responsable des listes des meilleurs et des records Masters (Mireille Richter).

Si Geologix n'arrive pas à lire les résultats envoyés, les nageurs, resp. les clubs, ayant participé au meeting à l'étranger doivent inscrire les résultats dans le fichier Excel officiel téléchargeable sur internet et le transmettre à la responsable des listes des meilleurs et records Masters (Mireille Richter). Après examen, les fichiers Excel seront envoyés à Geologix à la fin du mois ou du trimestre (selon le nombre de résultats reçus) et intégrés de cette façon dans les listes des meilleurs internet.

Remarques:

Les résultats peuvent être directement enregistrés sur une clé USB (à amener); les ordinateurs portables ne disposent en général plus de lecteur de disquettes.

Beaucoup de fédérations travaillent avec le Splash Meet Manager et le format Lenex, mais pas toutes. D'autres fédérations utilisent leurs propres programmes de traitement des données avec d'autres formats de transfert. C'est pourquoi Geologix a développé des programmes de transfert qui permettent de transformer certains fichiers au format Lenex. Actuellement, les formats suivants, utilisés par d'autres fédérations peuvent être utilisés:

- version actuelle Lenex;
- format SDIF (Hy-Tek) aux suffixes .cl2 / .sd3, souvent comprimés en .zip;
- format DSV5 (Allemagne) au suffixe .dsv;
- fichiers RE (Danemark, Suède) au suffixe .txt, souvent comprimés en .zip;
- format WAS (Pays-Bas) au suffixe .xml ou .dbf, partiellement comprimés en .zip;
- format PCE 3 (France), souvent comprimé en .zip avec plusieurs fichiers .txt.

Les listes de résultats sur papier ou au format pdf ne peuvent (malheureusement) pas être traitées de manière électronique par Swiss Swimming pour les mettre directement dans les listes des meilleurs sur internet. Il est compréhensible et convenu avec Swiss Swimming que Geologix ne traite pas des temps qui lui parviennent au format papier ou pdf.

6. LISTES DES MEILLEURS

Les listes des meilleurs sur internet (<http://ranking.fsn.ch>) contiennent tous les résultats d'un nageur par catégorie Masters, et ceci indépendamment du fait qu'il ait nagé le temps lors d'un meeting "normal" ou lors d'un meeting Masters.

Contrairement à cela, les résultats ne peuvent entrer dans les listes des meilleurs de la FINA et de la LEN (allbest swiss, top ten swiss) qu'à condition qu'ils aient été réalisés lors d'un meeting Masters comme défini sous chiffre 1.

Ce qui a comme conséquence qu'un temps qui apparaît dans les listes des meilleurs sur internet ne figure pas dans tous les cas dans les listes des meilleurs de la FINA ou de la LEN.

7. RECORDS DE SUISSE MASTERS

Tous les résultats reconnus par Swiss Swimming peuvent être reconnus comme records de Suisse Masters, s'ils ont été réalisés lors d'un meeting Masters par des nageurs suisses ou des étrangers disposant de la „Swiss Sports Nationality“ ou des étrangers avec „Start Suisse“.

Important: Une des conséquences de ce règlement est que peuvent apparaître dans les listes "Allbest" par catégories d'âge Masters des temps de nageurs de cet âge qui ne sont pas forcément titulaire d'un record de Suisse Masters, mais uniquement du meilleur temps de la catégorie.

L'organisateur du meeting doit remplir un protocole de record pour tout record de Suisse Masters et le faire signer par le juge-arbitre.

Dès qu'un record de Suisse Masters a été réalisé, le chef d'équipe concerné, resp. le nageur lui-même, doit automatiquement en avvertir le juge-arbitre qui fait en sorte à ce que le record soit mentionné dans la liste des résultats. Il enverra par la suite le protocole de record avec son rapport de juge-arbitre au secrétariat de Swiss Swimming. Le secrétariat est responsable de le faire suivre à la responsable des meilleurs temps et records Masters (Mireille Richter) pour la publication dans les listes des records Masters.

Remarque: Les listes des records sont gérées sur internet (www.fsn.ch) sous la rubrique „Swimming → Masters → Results“; comme ces listes ne sont pas gérées online, il se peut que des records de Suisse Masters fraîchement réalisés n'y figurent pas tout de suite.

8. RECORDS D'EUROPE ET RECORDS DU MONDE

Les records d'Europe et les records du monde Masters ne sont reconnus que s'ils ont été réalisés lors d'un meeting Masters et qu'un protocole de record officiel de la FINA, resp. de la LEN ait été envoyé au secrétariat de Swiss Swimming.

Le secrétariat de Swiss Swimming est responsable d'examiner les conditions remplies et de faire suivre la demande aux instances responsables de la FINA et de la LEN; une copie de la demande avec tous les documents annexes sera envoyée à la responsable des listes des meilleurs et records Masters (Mireille Richter).

9. CORRECTION D'ERREURS

On ne peut pas exclure qu'apparaissent dans l'Online Viewer ou dans les listes des meilleurs sur internet des erreurs causées par le club annonceur ou l'organisateur d'un meeting. Chaque erreur constatée doit être rapportée de manière appropriée (le mieux par e-mail) à la responsable des listes des meilleurs et des records Masters (Mireille Richter). Elle procède par la suite à la correction nécessaire ou en donne l'ordre.

Le même principe s'applique par rapport aux listes des meilleurs de la FINA et de la LEN.

10. CONDITIONS À REMPLIR POUR QU'UN MEETING EN SUISSE SOIT RECONNU COMME "MEETING MASTERS".

Si, dans un meeting, des épreuves particulières sont définies pour les nageurs Masters sous un propre numéro, comme c'est p.ex. le cas pour des compétitions avec des catégories jeunesse, rien de plus ne doit être entrepris.

Si par contre, dans un meeting, aucune épreuve n'est spécifiquement définie pour les nageurs Masters, c'est-à-dire tous les nageurs nagent ensemble sous un même numéro d'épreuve (voir chiffre 1), les conditions suivantes doivent être respectées:

- Le traitement des données et le transfert du fichier Lenex vers l'Online Viewer sont identiques par rapport à un meeting „normal“.
- Dans l'invitation, il faut mentionner que le meeting est reconnu comme meeting Masters et que tous les résultats des Masters sont transférés dans les listes des meilleurs Masters de la FINA et de la LEN et que tout éventuel record d'Europe ou du monde est annoncé à la FINA, resp. la LEN.
- Dans le Splash Meet Manager, toutes les catégories Masters doivent être définies (en plus des autres catégories fixées par l'organisateur). Si aucune „catégorie générale“ n'est définie, la catégorie des nageurs les plus âgées doit être définie jusqu'à 99 ans.
- Dans les listes de départ, les nageurs Masters sont mélangés avec tous les autres nageurs inscrits et figurent dans les séries selon leurs temps d'inscription.
- Dans la liste des résultats, tous les nageurs Masters apparaissent dans la „catégorie générale“, resp. dans la catégorie d'âge regroupant les nageurs les plus âgés. Pour le calcul des points, ce sont les points FINA et pas les points Masters qui sont attribués.
- L'impression d'une liste de résultats spécifique pour les catégories Masters ne pose pas de problème. Il est recommandé de l'enregistrer en format pdf et d'imprimer une liste qui sera distribuée à tous les clubs participants.
- Dans l'Online Viewer, un nageur ne peut figurer que dans une liste de résultats. Il est donc recommandé de charger la liste des catégories Masters (en format pdf) sous "informations" dans l'Online Viewer.
- L'organisateur décide si (oui ou non) une médaille souvenir ou une autre reconnaissance soient distribuées aux nageurs Masters. Il est recommandé de mentionner ce point expressément dans l'invitation.
- Un protocole de record doit obligatoirement être rempli pour tout record de Suisse Masters réalisé. Il n'est pas possible d'introduire les records de Suisse Masters dans le Meet Manager et c'est pourquoi le club concerné, resp. le nageur, doit impérativement annoncer tout nouveau record de Suisse Masters au juge-arbitre.

SWISS SWIMMING

Chef «Compétitions»:

Responsable Master:

Hans Ulrich Schweizer

Mireille Richter